
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
09/09/2022

Date d'affichage :

19/09/2022

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 82

**SUBVENTIONS
COMMUNALES**

**☛ A L'ASSOCIATION
« LE CRU
ROUGEGOUTTOIS
1951 »**

**☛ A L'ASSOCIATION
DES MÉDAILLÉS
MILITAIRES DE
GIROMAGNY-
ROUGEMONT**

Le Maire expose au Conseil Municipal deux demandes de subventions.

1) Association « Le Cru Rougegouttois 1951 » :

Le Conseil Municipal en date du 24 novembre 2021 a accordé une subvention de 570,00 € à ladite association. En attente des statuts et de récépissé de déclaration de création, en date du 10 mai 2022, émis par la Préfecture, le paiement ne pouvait pas être effectué. Le versement de cette subvention est à présent acté.

D'autre part « Le Cru Rougegouttois 1951 » sollicite une somme supplémentaire de 582,00 € pour couvrir l'intégralité d'un devis demandé à une société de reproduction par « Le Cru Rougegouttois 1951 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient la seule somme de 570,00 € ; le Commune n'a pas vocation à payer intégralement le projet d'une action conduite par une association.

2) Association des médaillés militaires de Giromagny-Rougemont :

L'association sus-nommée a décidé de remplacer ses drapeaux pour un montant de 1.651,00 €. Les 22 communes de la CCVS sont concernées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 090-219000882-20220913-DELIB2022082-DE

Le Conseil Municipal, après en
verser une subvention de 153,
médaillés militaires de Giromagny

avoir délibéré, décide de
à l'association des

Berger
Levrault

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et
an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

